TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026**

| | | |
|---|---|---|
| Délibération n°2026/065 | Construction de logements locatifs : approbation du projet et convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ATEC<br>À la Suite de l'acquisition de parcelles urbanisables rue de l'Eglise, la commune projette de construire 4 logements locatifs de type T2 de plain-pied ainsi que d'une salle de convivialité commune aux 4 logements. Des aménagements extérieurs sont également prévus, comprenant notamment la création de trottoirs le long des futures constructions et de places de stationnement de l'autre côté de la rue. Ces logements seront prioritairement destinés aux personnes âgées, aux personnes seules ou à mobilité réduite.<br>Le montant total de l'opération est estimé à 971 600 € HT.<br>La commune a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATEC) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.<br>**Le Conseil Municipal :**<br>- **Approuve l'opération ci-dessus**<br>- **Confie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC pour un montant de 4 403.25 € HT.**<br>- **Autorise Mme le Maire à signer le devis avec l'ATEC.** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/066 | SYGESBEM : programme de voirie 2027<br>Suite aux travaux de réfection de voirie réalisés en 2025 sur l'Allée Saint-Maixent :<br>**Le Conseil Municipal :**<br>- **Décide de poursuivre la 2ème tranche de travaux de voirie Allée Saint-Maixent ainsi que sur l'allée des Pensées pour un montant prévisionnel de 42000 € HT.**<br>- **De confier cette opération au SYGESBEM** (Syndicat Intercommunal de gestion de la voirie des cantons de BELLAC et MEZIERES SUR ISSOIRE)**.** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/067 | Climatisation de la salle multi-activités à l'école : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR<br>À la suite des fortes chaleurs estivales, la commune souhaite améliorer le confort des élèves en installant un dispositif de rafraîchissement dans la salle multi-activités de l'école.<br>**Le Conseil Municipal décide :**<br>- **D'approuver l'installation d'une Pompe à Chaleur air/air réversible dans la salle multi-activités de l'école pour un montant HT de 22 126.14 €HT.**<br>- **De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR).** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/068 | Réfection de la toiture de la grange Impasse de l'école : demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental au titre des CTD.<br>Dans la perspective d'un futur aménagement de la grange en espace public, la réfection de la toiture est nécessaire afin de sécuriser le bâtiment et ses abords, et également ceux de l'école.<br>**Le Conseil Municipal décide :**<br>- **D'approuver les travaux de réfection de la couverture de la grange située Impasse de l'école pour un montant HT de 15 999.00 €.**<br>- **De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).** | Approuvée à l'unanimité |

| | | |
|---|---|---|
| Délibération n°2026/069 | Remplacement de la clôture de la cour de l'école maternelle côté rue : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD<br>Afin de renforcer la sécurité des enfants et de prévenir les intrusions, la commune prévoit de remplacer la clôture et le portail de la cour de l'école maternelle côté rue. **Le Conseil municipal décide :**<br>• **d'approuver les travaux de fourniture et de pose d'une clôture en panneaux rigides et d'un portail, de la cour de l'école maternelle, côté rue pour un montant de 8 059,56 € HT ;**<br>• **de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre des Contrats territoriaux départementaux (CTD).** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/070 | Mise à disposition d'une salle municipale : fixation du tarif pour un atelier de sophrologie<br>À la suite de la demande d'une salle communale par une intervenante en sophrologie exerçant sous le statut d'auto-entrepreneure :<br>**Le Conseil municipal décide :**<br>• **de mettre à disposition la salle située au parc Henri-Colombeau pour des séances de sophrologie, le mardi de 18 h 45 à 19 h 45, hors vacances scolaires ;**<br>• **de fixer le tarif de mise à disposition à 15 € par heure d'utilisation ;**<br>• **d'autoriser Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire, valable jusqu'au 30 juin 2027 et non renouvelable.** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/071 | Présentation du rapport d'observations définitives relatif à la synthèse de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine<br>À la suite de la présentation et la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine consacré aux services publics de gestion des déchets, **le Conseil municipal formule les observations suivantes :**<br>• **L'étude ayant été réalisée en 2023, certaines de ses conclusions ne reflètent déjà plus la situation actuelle. En effet, la Communauté de communes a adopté un mode de collecte des déchets en points d'apport volontaire (PAV), mais ne figure pas dans la liste des EPCI ayant mis en place cette organisation.**<br>• **Les élus constatent que la Communauté de communes s'inscrit dans la tendance relevée par le rapport, qui souligne la progression constante du nombre de territoires ayant opté pour une collecte en PAV. Ils notent qu'en 2023, près de 50 % des territoires de Nouvelle-Aquitaine étaient déjà desservis selon ce mode de collecte.**<br>• **Le tonnage global des déchets produits n'a que peu évolué au cours des dix dernières années ce qui ne répond pas aux objectifs nationaux de transition écologique.**<br>• **Les élus soulignent que les emballages représentent une part importante du volume des déchets. Si chacun peut contribuer à leur réduction, les particuliers restent néanmoins largement tributaires des choix opérés par les fabricants et les distributeurs, en matière d'emballage.**<br>• **Enfin, les élus souhaitent que les rapports d'observation se traduisent par des actions concrètes visant à réduire les déchets à la source. Ils estiment notamment que l'État devrait imposer des mesures aux industriels afin de limiter les emballages et de lutter contre le suremballage.** | Approuvée à l'unanimité |
| Délibération n°2026/072 | Protection Civile : demande de soutien financier pour des opérations d'urgence suite aux incendies multiples<br>Suite aux multiples incendies qui ont sévèrement frappés des territoires cet été, l'Association des Maires en partenariat avec la Protection Civile a lancé un appel à la solidarité.<br>**Le Conseil Municipal décide de verser un don de 200 € à la Protection Civile, en faveur des populations et des communes touchées par les incendies.** | Approuvée à l'unanimité |

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance 09 octobre 2026 a été affiché et publié le 16 octobre 2026 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC 87 (Haute-Vienne)

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX